

Image not found or type unknown



degats appartement non consignés dans état lieux de sortie par l'agence en charge de la location

Par **FRD**, le **08/02/2019** à **07:54**

L'agence, à qui j'ai confiée la gestion de l'appartement, n'a pas mentionné sur l'état des lieux de sortie les dégradations qui ont été chiffrées à 1125 euros. Logement occupé pendant 3 ans. La locataire sortante refuse de payer. Dois-je me retourner contre l'agence ?

Merci de bien vouloir me répondre.

FRD